

INTERCLUB DEPARTEMENTAL d'EURE ET LOIR

11 mars au Perche, 03 juin au Bois d'ô, 30 septembre à Chartres Fontenay

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales ainsi que d'éventuels règlements spécifiques.

Les conditions de ces règlements priment celles du règlement général

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les interclubs sont ouverts aux joueurs et joueuses de nationalité française ou étrangère, né(e)s entre 2005 et 2015, licenciés dans le département 28 et ayant validé un drapeau Blanc minimum ou ayant un index inférieur à 50

Les participants doivent avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions

FORME DE JEU

Épreuve sur 3 tours :

- 9 trous grand parcours en 4 balles meilleure balle - Golf du Perche
- 9 trous grand parcours en greensome - Golf du Bois d'Ô (classement des équipes en résultat brut, départ tee rouge)
- 18 trous Pitch & Putt en speedgolf. – Golf de Chartres Fontenay (règlement spécifique)

ENGAGEMENTS

Clôture des engagements : Inscriptions en ligne inscription@comitegolf28.fr –

Date limite d'inscription 3 jours avant la compétition. Droit de jeu de 10 € à régler sur place au golf d'accueil.

DÉPARTS

Les départs seront communiqués sur le site du comité, 48h avant la date de l'épreuve.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Un marqueur (hors famille des joueurs) devra accompagner les équipes de U8 à U12.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le représentant du Comité Départemental et 1 représentant du club effectivement présents

APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL FFG DES COMPÉTITIONS DE JEUNES

Epreuve non-fumeur, Cadets, chariots électriques et appareils de mesure de distance non autorisés, accompagnateurs à distance.